Savon moussant antibactérien haut de gamme Liquide De Chloroxylénol

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02/12/2018
1.2	11/11/2020	400000000205	Date de la première version publiée: 02/13/2017

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Savon moussant antibactérien haut de gamme Liquide De Chloroxylénol

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : GOJO Industries, Inc.
Adresse : One GOJO Plaza, Suite 500
Akron, Ohio, 44311

Téléphone : 1 (330) 255-6000

Numéro d'appel d'urgence : CHEMTREC 1-800-424-9300
CHEMTREC +1-703-527-3887: Outside USA & CANADA

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Savon antibactérien
Restrictions d'utilisation :

Ceci est un produit de soins personnels ou un produit cosmétique sans danger pour les consommateurs et autres utilisateurs s'il est utilisé normalement et de façon raisonnablement prévisible. Les produits cosmétiques et les produits de grande consommation, qui sont spécifiquement définis à travers le monde par une réglementation, sont exemptés de l'obligation d'une FDS pour le consommateur. Bien que cette matière ne soit pas considérée comme dangereuse, cette FDS contient des informations utiles et essentielles pour une manipulation sûre et une bonne utilisation du produit dans des conditions industrielles de travail ainsi que pour des expositions non intentionnelles, telles que de grands déversements. Cette FDS devrait être conservée et disponible aux employés et autres utilisateurs de ce produit. Pour des conseils spécifiques d'utilisation, veuillez svp vous référer aux renseignements fournis sur le carton de l'emballage ou au mode d'emploi.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Liquides inflammables : Catégorie 3

Lésions oculaires graves : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence :

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage/antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stockage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration (% w/w)
Alcohol	64-17-5	>= 1 - < 5
Ammonium Laureth Sulfate	67762-19-0	>= 1 - < 5

Ammonium Lauryl Sulfate	2235-54-3	>= 1 - < 5
Propylene Glycol	57-55-6	>= 1 - < 5
Chloroxylenol	88-04-0	>= 0.1 - < 1

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux	:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin. Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
En cas d'inhalation	:	En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	:	Laver à l'eau et au savon par précaution. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	:	En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Demander conseil à un médecin.
En cas d'ingestion	:	En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. Appeler un médecin.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	:	Provoque des lésions oculaires graves.
Protection pour les secouristes	:	Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	:	Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. La distance de retour de flamme peut être considérable. Peut former des mélanges explosifs avec l'air. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
Produits de combustion dangereux	:	Oxydes de carbone Oxydes de soufre Oxydes d'azote (NOx)
Méthodes spécifiques d'extinction	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Information supplémentaire	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

		rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Le matériel peut créer des conditions glissantes.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	:	Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles. Enlever avec un absorbant inerte. Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Nettoyer soigneusement le sol et les objets contaminés en observant les règlements concernant l'environnement.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Équipement de protection individuel, voir section 8. Tenir à l'écart de la chaleur. Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source. Éviter le contact avec les yeux.
Conditions de stockage sures	:	Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Alcohol	64-17-5	TWA	1,000 ppm 1,880 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	1,000 ppm	CA BC OEL
		VEMP	1,000 ppm 1,880 mg/m3	CA QC OEL
		STEL	1,000 ppm	ACGIH
Propylene Glycol	57-55-6	LMPT (aérosol)	10 mg/m3	CA ON OEL
		LMPT (Vapeur et aérosol)	50 ppm 155 mg/m3	CA ON OEL
		LMPT (Vapeur et aérosol)	50 ppm 155 mg/m3	CA ON OEL

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains

Remarques : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des yeux : Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du corps : Aucune mesure particulière produit fourni est utilisé correctement.

Mesures de protection : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.
S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Éviter le contact avec les yeux.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : clair, translucide, jaune-orange, ambre

Odeur : fruité

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 4.5 - 8.5 (20 °C)

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 83.00 °C

Point d'éclair : 59.89 °C

Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Inflammabilité (liquides)	:	N'entretient pas la combustion.
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0.9962 gcm3
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-réactif.
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	10 - 20 mm2/s (20 °C)
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non classé comme danger de réactivité.
Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles	:	Oxydants
Produits de décomposition dangereux	:	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation
Contact avec les yeux
Contact avec la peau

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Alcohol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 124.7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Ammonium Laureth Sulfate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4,100 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Remarques: Selon les données provenant de composants similai res

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similai res

Ammonium Lauryl Sulfate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2,000 mg/kg
Méthode: Directive CE 92/69/CEE B.1 Toxicité aiguë (administration orale)
Remarques: Selon les données provenant de composants similai res

Propylene Glycol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Lapin): > 159 mg/l, > 51091 ppm
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

		Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Chloroxylenol:

Toxicité aiguë par voie orale	:	Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg Méthode: Avis d'expert Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlemen t UE 1272/2008, Annexe VI
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 6.29 mg/l Atmosphère de test: poussières/brouillard
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Alcohol:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Ammonium Laureth Sulfate:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Irritation de la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similai res

Ammonium Lauryl Sulfate:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Irritation de la peau

Propylene Glycol:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Chloroxylenol:

Résultat: Irritation de la peau
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlemen t UE 1272/2008, Annexe VI

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Composants:

Alcohol:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours
Méthode: OCDE ligne directrice 405

Ammonium Laureth Sulfate:

Espèce: Lapin
Résultat: Effets irréversibles sur les yeux
Remarques: Selon les données provenant de composants similai res

Ammonium Lauryl Sulfate:

Espèce: Lapin
Résultat: Effets irréversibles sur les yeux
Méthode: OCDE ligne directrice 405

Propylene Glycol:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Méthode: OCDE ligne directrice 405

Chloroxylenol:

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Composants:

Alcohol:

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphat iques (LLNA)
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Souris
Résultat: négatif

Ammonium Laureth Sulfate:

Type de Test: Test de Maximalisation (GPMT)
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similai res

Ammonium Lauryl Sulfate:

Type de Test: Test de Maximalisation (GPMT)
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similai res

Propylene Glycol:

Type de Test: Test de Maximalisation (GPMT)
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: négatif

Chloroxylenol:

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme
Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlemen t UE 1272/2008, Annexe VI

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Alcohol:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Essai de mutation létale dominante chez le rongeu r (cellule germinale) (in vivo) Espèce: Souris Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif

Ammonium Laureth Sulfate:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similai res
	:	Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similai res

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 475
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similai res

Ammonium Lauryl Sulfate:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similai res

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammi fères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similai res

Propylene Glycol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Résultat: négatif

Chloroxylenol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Ammonium Lauryl Sulfate:

Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 2 années
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similai res

Propylene Glycol:

Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 2 années
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Alcohol:

Effets sur la fertilité	:	Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations Espèce: Souris Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE ligne directrice 416 Résultat: négatif

Ammonium Laureth Sulfate:

Effets sur la fertilité	:	Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similai res
Incidences sur le développement du fœtus	:	Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similai res

Ammonium Lauryl Sulfate:

Incidences sur le développement du fœtus	:	Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants similai res

Propylene Glycol:

Effets sur la fertilité	:	Espèce: Souris Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif
Incidences sur le développement du fœtus	:	Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Souris Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Alcohol:

Espèce: Rat
NOAEL: 2,400 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 2 y

Ammonium Laureth Sulfate:

Espèce: Rat
NOAEL: > 225 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 90 d
Méthode: OCDE ligne directrice 408
Remarques: Selon les données provenant de composants similai res

Propylene Glycol:

Espèce: Rat
NOAEL: 1,700 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 2 y

Chloroxylenol:

Espèce: Lapin
LOAEL: 180 mg/kg
Voie d'application: Contact avec la peau
Durée d'exposition: 90 d

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Alcohol:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1,000 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1,000 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	:	CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 9.6 mg/l Durée d'exposition: 9 jr
Toxicité pour les bactéries	:	CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries lumines-centes)): 32.1 mg/l Durée d'exposition: 0.25 h

Ammonium Laureth Sulfate:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 7.1 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203 Remarques: Selon les données provenant de composants similai res
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 7.4 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: Selon les données provenant de composants similai res
Toxicité pour les algues	:	CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 27.7 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Selon les données provenant de composants similai res NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0.95 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Selon les données provenant de composants similai res

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.14 mg/l Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OCDE Ligne directrice 204 Remarques: Selon les données provenant de composants similai res
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0.27 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Remarques: Selon les données provenant de composants similai res
Toxicité pour les bactéries	:	EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l Durée d'exposition: 16 h Méthode: DIN 38 412 Part 8 Remarques: Selon les données provenant de composants similai res

Ammonium Lauryl Sulfate:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3.6 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203 Remarques: Selon les données provenant de composants similai res
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4.7 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: Testé selon la directive 92/69/CEE. Remarques: Selon les données provenant de composants similai res
Toxicité pour les algues	:	CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 20 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3. Remarques: Selon les données provenant de composants similai res EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 5.4 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3. Remarques: Selon les données provenant de composants similai res
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (Ceriodaphnia Dubia (puce d'eau)): 0.88 mg/l Durée d'exposition: 7 jr Remarques: Selon les données provenant de composants similai res
Toxicité pour les bactéries	:	CE0 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 409 mg/l Durée d'exposition: 16 h

Méthode: DIN 38 412 Part 8
Remarques: Selon les données provenant de composants similai res

Propylene Glycol:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 40,613 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Ceriodaphnia Dubia (puce d'eau)): 18,340 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	:	CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 19,000 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	Valeur de toxicité chronique: 2,500 mg/l Durée d'exposition: 30 jr
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (Ceriodaphnia Dubia (puce d'eau)): 29,000 mg/l Durée d'exposition: 7 jr
Toxicité pour les bactéries	:	NOEC (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 20,000 mg/l Durée d'exposition: 18 h

Chloroxylenol:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.76 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 7.7 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	1

Persistance et dégradabilité

<u>Composants:</u>

Alcohol:

Biodégradabilité	:	Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 84 % Durée d'exposition: 20 jr

Ammonium Laureth Sulfate:

Biodégradabilité	:	Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 100 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.C. Remarques: Selon les données provenant de composants

similai res

Ammonium Lauryl Sulfate:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 75.7 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
Remarques: Selon les données provenant de composants similai res

Propylene Glycol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 98.3 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Alcohol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0.35

Ammonium Laureth Sulfate:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0.3

Ammonium Lauryl Sulfate:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0.8 - 0.91

Propylene Glycol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1.07

Chloroxylenol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3.27

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation Internationale

IATA-DGR
Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG
Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Réglementation nationale

TDG
Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA	Dans l'inventaire TSCA
AICS	Listé ou en conformité avec l'inventaire
DSL	Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS	Listé ou en conformité avec l'inventaire
ISHL	Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	Listé ou en conformité avec l'inventaire

Listes canadiennes
Aucune substance n’est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations
AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; CPR - Règlement sur les produits contrôlés; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des

substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 11/11/2020

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR